

ANTECEDENTS :

Handicap visuel (lunettes/lentilles...)

Handicap auditif

Asthme de la petite enfance_ Asthme actuel ou d'effort

Traitement : (si **aérosol**, il doit en avoir un dans son sac tout le temps et apporter l'ordonnance et le remettre à l'infirmière à la rentrée)

Allergie(s) :

Votre enfant est-il suivi en : Psychologue kinésithérapie Autres

Si oui pourquoi ?

Maladie(s)chronique(s) :

Intervention(s) chirurgicale(s) :

Traitement : oui non

Lequel ?.....

Pourquoi ?

Tout autre renseignement confidentiel peut être adressé directement sous enveloppe à l'Infirmière du service de promotion de la santé en faveur des élèves du lycée

Nom du médecin traitant :



Fournir avec ce document **la photocopies des vaccins p 90-91 et P 92-93** du carnet de santé ainsi que **le questionnaire de santé** pour le médecin scolaire dans le cadre des visites médicales obligatoires qui auront lieu au 1^{er} trimestre.

PPS/AESH/PAI /PAP

SI OUI précisez :

POUR QUELLE(S) RAISON(S) :

Merci de me fournir lors de l'inscription, les GEVASCO pour les PPS ou le PAP du collège ainsi que le bilan orthophonique, psychomoteur ou ergothérapeutique.

Cette fiche est essentielle pour l'. N'oubliez pas la signature autorisant de donner des médicaments et les photocopies des vaccins

FICHE URGENCE ET INFIRMERIE
Parties grisées OBLIGATOIREMENT remplies

NOM :

Prénom :

Etablissement précédent :

Né(e) le /...../..... **à** **Département**

Classe cette année :

F : **G :** **Nationalité**

NOM et adresse de la personne civilement responsable :


.....
.....

 **de l'élève :**

 **du lieu de travail mère :**.....

 **du lieu de travail père :**.....

 **portable mère :**.....

 **portable père :**.....

Je soussigné(e)**père, mère, tuteur(trice) de l'élève**

Classe :

Autorise l'infirmière du lycée à donner tout médicament d'usage courant nécessaire à son état de santé sauf contre indications signalées.

Date : **signature des parents :**

EN CAS D'URGENCE : un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Si l'enfant est malade, un responsable doit venir le plus rapidement possible (moins d'une heure).